



CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE

PAYS DES PAILLONS

LOU PITCHOUN

MADONENC

29 Juin 2017

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ

N° 99

Travaux d'assainissement



Les dernières tranches de travaux d'assainissement du quartier des Tourrettes ont débuté. Le chantier génère des perturbations de circulation.

Merci pour votre compréhension.



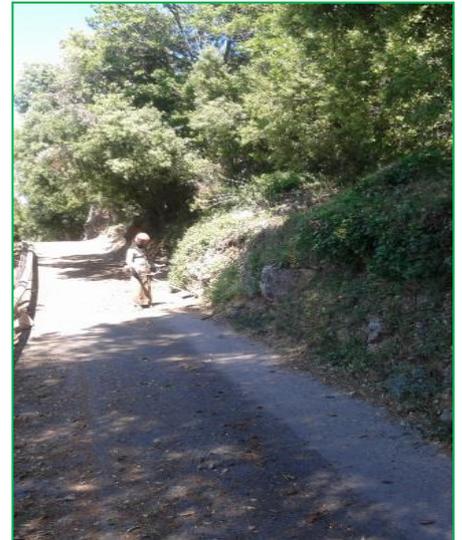
Travaux d'adduction d'eau potable

Une adduction d'eau potable vient d'être réalisée au Touron secteur de la Buischia

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SILCEN.



Travaux de débroussaillage



Les travaux de débroussaillage sont en cours.

On rappelle les obligations en terme d'entretien qui incombent aux particuliers.

Quand débroussailler ?

Le débroussaillage doit être effectué de préférence avant le 1^{er} juin et au plus tard avant le 1^{er} juillet, dernier délai réglementaire.

Les sanctions :

Si vous ne respectez pas l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 portant obligation de débroussaillage autour de l'habitation, vous vous exposez notamment à une amende de 30€/m² (art. L. 135-2 et L. 163-5 du code forestier) et à des poursuites judiciaires.

En cas d'incendie :

- Appelez le 18 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un portable et restez calme.
 - Donnez votre nom et votre adresse précise, le quartier ou le lieu-dit du départ du feu.
 - Indiquez le meilleur itinéraire pour y parvenir au plus vite.
 - Précisez :
 - la couleur de la fumée,
 - le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre,
 - votre numéro de téléphone pour que les sapeurs-pompiers puissent vous rappeler s'ils ont besoin d'un complément d'information.
- Ne racrochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements et restez sur place jusqu'à l'arrivée des secours.

Adresses utiles :

- **S.D.I.S.** Service Départemental d'Incendie et de Secours 140, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. 99 06271 Villeneuve-Loubet CEDEX - Tél. 04 93 22 76 00
- **O.N.F.** Office National des Forêts 62, route de Grenoble - B.P. 3286 06205 Nice CEDEX 3 - Tél. 04 93 18 51 51
- **D.D.T.M.** Direction Départementale des Territoires et de la Mer B.P. 3003 06201 Nice CEDEX 3 - Tél. 04 93 72 72 72



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES 06

PRÉVENIR L'INCENDIE

Débroussailler,
une nécessité et une obligation.

ALPES-MARITIMES
PRÉFECTURE

DÉBROUSSAILLER POUR PRÉSERVER LA NATURE ET SES BIENS

Riche d'une couverture forestière représentant 55 % de son territoire et exposé à la sécheresse estivale, notre département a trop souvent connu des incendies aux conséquences dramatiques pour la nature et pour les hommes.

Parallèlement à la vigilance exercée par les services spécialisés, la mobilisation de tous les citoyens est indispensable pour limiter les risques d'incendies, réduire les interventions des pompiers et préserver le patrimoine naturel qui constitue la beauté et la richesse des Alpes-Maritimes.

Le débroussaillage constitue l'élément majeur de la prévention des incendies. Rendu obligatoire par la loi dans un rayon de 50 mètres autour de sa maison, ce geste simple permet de protéger son jardin, son habitation, ses biens et ceux de son voisinage.

Je vous invite à consulter cette plaquette qui vous donne tous les conseils pour débroussailler, et ainsi passer un été dans la quiétude et la tranquillité.

Bel été à chacun de vous.

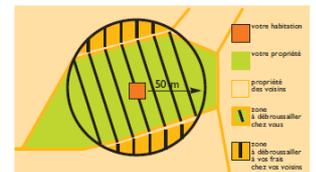
Eric CIOTTI
Président du Département des Alpes-Maritimes
Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours 06

Débroussailler, c'est une **nécessité**.

- Débroussailler, c'est d'abord se protéger, protéger sa maison, son terrain et ses biens.
- Débroussailler, c'est limiter la propagation du feu, diminuer son intensité.
- Débroussailler, c'est aussi protéger la forêt et faciliter le travail des sapeurs-pompiers.

Débroussailler, c'est une **obligation**.

Le code forestier impose le débroussaillage de la totalité des terrains situés en zone urbaine ou dans les lotissements, qu'ils soient bâtis ou pas.



Dans le département des Alpes-Maritimes, l'arrêté préfectoral 10 juin 2014 oblige chaque propriétaire à débroussailler à 50 mètres de son habitation et à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès, y compris sur les propriétés voisines si nécessaire. En cas de refus de votre voisin, vous devez saisir le Maire qui pourra procéder à l'exécution d'office prévue par la loi. Le Maire peut même porter jusqu'à 100 mètres l'obligation de débroussaillage.

Si vous êtes concerné par cette obligation (art. L. 134-6) et que vous ne l'appliquez pas, la commune, après vous avoir mis en demeure, procédera au débroussaillage d'office. La prestation ainsi effectuée vous sera directement facturée.

Le brûlage est interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017. La préfecture peut étendre cette période en fonction de conditions météorologiques exceptionnelles.

Blason



Dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, la Commune et la Communauté des Communes du Pays des Paillons, le blason de Châteauneuf-Villevieille a été peint sur un enduit à la chaux préparé par les employés municipaux au col de Châteauneuf. Cela constitue le premier aménagement paysager de ce secteur stratégique pour la commune.



Epicerie



L'épicerie la Merenda// assure un service de proximité et d'animation indispensable à la vie de notre commune.

Epicerie, Pizza, Pissaladière, tourte de blette maison, presse, café, boissons fraîches et chaudes,

Pizza à emporter midi et soir, snack le midi.

Le dimanche : Assiette de petits farcis à consommer sur place ou à emporter



La pérennité de ce commerce est entre les mains des madonencs.

Être sec avec les moustiques

CHECK-LIST
Pour « être sec avec les moustiques »
videz, curez, couvrez, rangez, jetez...

COUVRIR !
(de façon complètement hermétique, en apposant un voilage moustiquaire, par exemple)

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Fûts divers.
- Réceptacles pluviaux en plastique via les chenaux de la maison.

CURER !
(pour faciliter les écoulements des eaux)

- Siphons d'éviers, de laves-mains extérieurs, de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.

JETER !
(moins de réceptacles = moins de lieux de ponte pour les moustiques)

- Boîtes de conserve métalliques.
- Déchets de chantier.

ENTREtenir !

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un lit à moustiques).
- Pièges à sable.
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevage.
- Regards et bômes d'arrosage.

Autres gîtes larvaires ?
Précisez :

www.albopictusLR.org

CHECK-LIST
Pour « être sec avec les moustiques »
videz, curez, couvrez, rangez, jetez...

Dans mon jardin, je veille à :

VIDER !
(2 fois par semaine, tous les réceptacles qui ne peuvent être rangés)

- Coupelles sous les pots de fleurs et de plantes vertes.
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond, de type « Riviera ».
- Gamelles plastiques ou inox pour animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bouturages.
- Plis de bâches (couvrant les mobiliers de jardin les piscines).
- Eléments de décoration pouvant retenir l'eau (nains de jardin, cigales...).
- Pluviomètres plastiques.

RANGER !
(à l'abri de la pluie et/ou des irrigations)

- Brouettes.
- Seaux de jardinage, de chantier ou de vendanges.
- Pneumatiques.
- Jouets pour enfants laissés en extérieur.
- Cendriers laissés sur une table.
- Poubelles.
- Arrosoirs.
- Casseroles, caisses, pots divers.

www.albopictusLR.org

Ciné-concert

Ciné-concert en plein air

Le Pirate Noir
Un film d'aventure mis en musique

Un programme **intrépide**
accompagné en direct par
Le Quatuor Prima Vista
sur une partition de
Baudime Jam

Châteauneuf-Villevieille
(Site des Ruines)

Samedi 1^{er} juillet 2017 à 22h

Entrée libre et gratuite
Grand buffet solidaire sur place à partir de 19h30
(Apportez un plat, et partagez un moment convivial avec l'équipe et les musiciens)
Apéritif offert par Testa Gamba

*Le traditionnel ciné-concert
organisé par l'association Testa Gamba se déroulera
le samedi 1er juillet 2017
dans le site des ruines de Castel Nuovo*

Testa Gamba

L'association TESTA GAMBA, prend ses vacances d'été!!

Nous vous donnons rendez-vous **le 09 Septembre 2017 de 10h00 à 16h00** à l'occasion de la journée porte ouverte de la bibliothèque.

Nous vous invitons à une grande fête avec la présence d'auteurs régionaux et d'animations pour petits et grands autour de l'univers du livre et de ses dérivés.

L'association TESTA GAMBA prendra ce jour là, les inscriptions pour toutes ses activités. Quelques nouveautés lors de cette rentrée avec le lancement d'une activité ZUMBA KIDS et de nouveaux animateurs pour la gym et la poterie. Vous pourrez aussi assister à des démonstrations de certaines de nos activités : flash mob zumba, théâtre, judo, activités manuelles...

Nous mettrons toutes les informations sur le site de TESTA GAMBA et sur la page Facebook.

BONNES VACANCES A TOUS, rendez vous le **09 septembre à partir de 10h00** pour déguster un café croissant !

Ultra trail côte d'Azur



La troisième édition de l'Ultra Trail Côte d'Azur traversera la commune **le vendredi 25 août 2017**

Les organisateurs recherchent des bénévoles pour assurer la sécurité des participants.

Les personnes intéressées sont priées de téléphoner au 04.93.26.26.77

Cercle du Progrès

Le Cercle du Progrès envisage de faire deux sorties en fin d'année :

- L'étang de Thau et Terre Vinéa le **samedi 30 septembre et le dimanche 1^{er} octobre 2017**
- Baldalucco le samedi **28 octobre 2017** (à confirmer)
Menu : Petit antipasti (carpaccio, ricotta, bruschetta à la tomate, omelette aux cèpes, pommes de terre et cèpes au four), tagliatelles aux cèpes, risotto aux champignons, gigot d'agneau, tiramisù, vin et café.

Si vous êtes intéressé ou si vous voulez de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à la Présidente du Cercle du Progrès : 06.08.43.79.44

Art contemporain dans la Ville



Concours Photo 2017 : L'Art Contemporain dans la ville

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement organise un concours photos sur le thème « l'art contemporain dans la ville

« du 15 juin au 30 septembre 2017 »

Renseignements et inscriptions au 04.92.00.38.38



Soirées Estivales

Dans le cadre des soirées estivales financées par le Conseil Départemental en partenariat avec la mairie, deux soirées exceptionnelles sont programmées.

- **Ensemble à vents du Philharmonique de Nice**, le vendredi 28 juillet 2017 à 21h00 en l'église de la Madone.



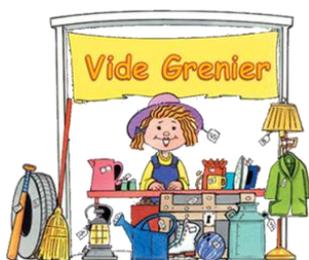
Composé des trompettes, cors, trombones, tubas et percussions de l'Orchestre Philharmonique de Nice cet ensemble présente un répertoire très varié et étendu, allant du baroque à la musique de films actuels.

- **Lake Shore Band**, le lundi 14 Août 2017 à 21h00 sur la place de la Madone.



Lake Shore Band est un groupe de cinq musiciens qui évoluent depuis de nombreuses années dans l'atmosphère du blues bien particulier de Chicago. Titres d'hier qui ont marqué de leur empreinte ce style de musique, compositions et blues d'aujourd'hui, avec des orchestrations plus modernes, émaillent un répertoire à la fois énergique et festif sans jamais être agressif. Scénique, le show du Lake Shore Band, ponctué d'anecdotes diverses, est le gage d'une soirée familiale dédiée à cette musique ni noire, ni blanche, juste blues.

Vide-grenier



L'Association des Propriétaires pour la Sauvegarde du site des Ruines organise son traditionnel vide grenier le **dimanche 27 août 2017**. Le bénéfice de cette journée est destiné à la Sauvegarde du Site des Ruines de Châteauneuf-Villeveille.

Inscriptions en mairie : (bulletin d'inscription à retourner avec chèque de règlement à l'ordre de l'A.P.S.R et photocopie d'un justificatif d'identité - 15 € l'emplacement de 2 mètres linéaires)

Canicule



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



En période de canicule,
**il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?**


Crampes


Fatigue inhabituelle


Maux de tête


Fièvre > 38°C


Vertiges / Nausées


Propos incohérents

┌ Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.** ┐

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :

 Il fait très chaud.

 La température ne descend pas,
ou très peu la nuit.

 Cela dure 3 jours ou plus.

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15
POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance
www.social-sante.gouv.fr/canicule • #canicule

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?


**JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**


Je mouille
mon corps et
je me ventile


Je mange
en quantité
suffisante


J'évite les efforts
physiques


Je ne bois pas
d'alcool


Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour


Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.

Les personnes isolées, retraitées ou les adultes en situation de handicap peuvent se faire inscrire en mairie au 04.93.79.03.65.

Etat-Civil



Naissance

Antoine ALEXIS-DALBERA, né le 29 mai 2017

Sincères félicitations aux parents !

Mariage

M. ROBERI-OREFICI Pierre et PELTIER Marine le 03 juin 2017.

Félicitations aux heureux mariés !



Retrouvez toutes les informations de la municipalité sur le site internet
www.chateauneufvillevieille.fr



"LOU PICHOUN MADONENC"
Périodique édité par:
la Mairie de Châteauneuf Villevieille
18, avenue de la Tour
06390 CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE
Directeur de publication
Edmond MARI